

SECTEUR DE FORMATION 09 – ÉLECTROTECHNIQUE

TECHNIQUES D'AVIONIQUE (DEC 280.D0)

TABLEAUX D'HARMONISATION

Secteur des affaires collégiales et interventions régionales
Direction générale des affaires collégiales et des relations de travail
Direction de la formation technique
Mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation.....	1
Information sur les tableaux d'harmonisation	1
Tableaux d'harmonisation intersectorielle.....	3
Techniques d'avionique et Montage de structures en aérospatiale	5
Montage de structures en aérospatiale et Techniques d'avionique	6
Techniques d'avionique et Techniques de maintenance d'aéronefs	7
Techniques de maintenance d'aéronefs et Techniques d'avionique	8
Techniques d'avionique et Techniques de génie aérospatial	9
Techniques de génie aérospatial et Techniques d'avionique	10

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques d'avionique* (DEC 280.D0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques d'avionique* (DEC 280.D0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques de maintenance d'aéronefs (DEC 280.C0);
- Techniques de génie aérospatial (DEC 280.B0);
- Montage de structure en aérospatiale (DEP 5197).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intersectorielle.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

TABLEAUX D'HARMONISATION INTERSECTORIELLE

Programme de provenance : Techniques d'avionique
2007

Programme de destination : Montage de structures en aérospatiale
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques d'avionique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Montage de structures en aérospatiale*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures		Montage de structures en aérospatiale 1998 DEP – 5197 20 compétences, 975 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
026G	Analyser la fonction de travail	369011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation	369054	Lire et interpréter des dessins, des schémas, des manuels et produire des croquis
025S	Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale	369032	Appliquer des notions de mathématiques

Programme de provenance : Montage de structures en aérospatiale
1998

Programme de destination : Techniques d'avionique
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Montage de structures en aérospatiale* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques d'avionique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Montage de structures en aérospatiale 1998 DEP – 5197 20 compétences, 975 heures		Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
369011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	026G	Analyser la fonction de travail
369054	Lire et interpréter des dessins, des schémas, des manuels et produire des croquis	025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation

Programme de provenance : Techniques d'avionique
2007

Programme de destination : Techniques de maintenance d'aéronefs
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques d'avionique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de maintenance d'aéronefs*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures		Techniques de maintenance d'aéronefs 2006 DEC – 280.C0 28 compétences, 2 130 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
025S	Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale	025S	Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale
025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation	025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation
025T	Effectuer l'entretien de circuits à courant continu sur un aéronef	025T	Effectuer l'entretien de circuits à courant continu sur un aéronef
026L	Dépanner des circuits à courant alternatif sur un aéronef	0263	Vérifier le fonctionnement de circuits simples à courant alternatif sur un aéronef
026X	Vérifier des systèmes de génération et de distribution électriques d'aéronefs		
026U	Vérifier des systèmes de communication d'aéronefs	0265	Vérifier le fonctionnement de systèmes de communication, de navigation et d'instrumentation
026V	Vérifier des systèmes de radionavigation d'aéronefs à très hautes et à ultra-hautes fréquences		
026W	Vérifier des systèmes de radionavigation d'aéronefs par impulsion et à super-hautes fréquences		
0273	Vérifier des systèmes de gestion de vol et de navigation à l'estime		

Programme de provenance : Techniques de maintenance d'aéronefs
2006

Programme de destination : Techniques d'avionique
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de maintenance d'aéronefs* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques d'avionique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de maintenance d'aéronefs 2006 DEC – 280.C0 28 compétences, 2 130 heures		Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
025S	Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale	025S	Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l'aérospatiale
025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation	025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation
025T	Effectuer l'entretien de circuits à courant continu sur un aéronef	025T	Effectuer l'entretien de circuits à courant continu sur un aéronef
025V	Effectuer des activités relatives à la vérification du fonctionnement de moteurs à piston d'aéronefs	026Z	Poser des diagnostics au fonctionnement de moteurs d'aéronefs
et			
0266	Effectuer des activités relatives à la vérification du fonctionnement de moteurs à turbine d'aéronefs		
0269	Effectuer la maintenance d'atterrisseurs	0270	Vérifier des systèmes et des composants avioniques de servitudes de bord
et			
026C	Effectuer des activités relatives à la maintenance de systèmes d'aéronefs		

Programme de provenance : Techniques d'avionique
2007

Programme de destination : Techniques de génie aérospatial
2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques d'avionique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de génie aérospatial*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures		Techniques de génie aérospatial 2014 DEC – 280.B0 23 compétences, 2 115 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
0275	Modifier des procédures et transmettre de l'information technique	0124	Effectuer la recherche et le traitement de l'information technique
0270	Vérifier des systèmes de des composants avioniques de servitudes de bord	0121	Établir des relations entre les caractéristiques des systèmes d'un aéronef et les décisions de conception et de planification

Programme de provenance : Techniques de génie aérospatial
2014

Programme de destination : Techniques d'avionique
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de génie aérospatial* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques d'avionique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de génie aérospatial 2014 DEC – 280.B0 23 compétences, 2 115 heures		Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
011R	Interpréter des dessins techniques reliés à l'aéronautique	025P	Interpréter des schémas, des dessins et des plans d'assemblage et d'installation
0124	Effectuer la recherche et le traitement de l'information technique	0275	Modifier des procédures et transmettre de l'information technique
